

# COMPTE-RENDU RÉUNION

## DE QUARTIER N° 5

### du 26 octobre 2021

Monsieur Le Maire remercie tous les participants d'avoir répondu à ce moment d'échange et précise que la municipalité est heureuse de pouvoir à nouveau programmer ces rencontres avec la population, rencontres jusqu'à lors impossible de par la situation sanitaire liée à la covid 19.

Monsieur Le Maire présente les différents thèmes qui seront déclinés (le PowerPoint sera joint au compte-rendu). La dernière partie sera consacrée aux questions diverses et sera l'occasion de répondre aux inquiétudes et attentes des résidents de ce quartier.

Il précise que les questions qui ne pourront pas trouver de réponses immédiates feront l'objet d'une réflexion et d'une étude technique de faisabilité.

#### Les thèmes évoqués sont les suivants :

- **Fiscalité communale** : conformément à l'engagement de la municipalité de maîtriser la fiscalité, cette dernière a fait le choix cette année de ne pas augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière. Monsieur Le Maire détaille un exemple de feuille d'imposition pour expliquer la réforme de la fiscalité mise en place dès 2021 : les communes bénéficient à partir de cette année du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En conséquence le taux de 38,90 % qui figure sur les avis d'imposition correspond à l'addition du taux 2020 de la commune (18,80 %) et du taux 2020 du département (20,10%). Ce transfert n'a donc aucun impact sur le montant final de l'imposition. Les augmentations possibles proviennent de l'augmentation du taux de la GEMAPI et de la taxe d'ordures ménagères (taux non votés par la commune) et de la revalorisation annuelle de la valeur locative (Etat).

Cet exposé sur la fiscalité ne soulève aucune question.

- **Traversée du village et élaboration d'un nouveau plan de circulation – réhabilitation du centre-bourg** : Monsieur Le Maire présente le projet de reconquête du centre-bourg (remettre de la vie dans le centre ancien, réduire l'habitat insalubre, la précarité énergétique, mettre l'accent sur la qualité de vie...). Cela va de pair avec la requalification de la traversée du village et l'aménagement qualitatif de l'avenue d'Elnc, de la rue du Centre et de l'avenue de la Mer, d'une part et la mise en place d'un nouveau plan de circulation, d'autre part. La présentation de ce plan de circulation fera l'objet de réunion publique probablement début 2022.

- **Déploiement de la fibre** : Monsieur Adel M'zouri, Adjoint au Maire en charge de ce dossier présente le plan de déploiement concernant le quartier n° 5. Il précise qu'à partir du moment où un site est éligible à la fibre le raccordement individuel est possible après un délai de deux mois.

Plusieurs personnes demandent si leur rue sera bientôt éligible. Monsieur Adel M'zouri, précise que le territoire communal devrait selon les indications du CIRCET (installateur de la

fibre) être couvert à fin mars 2022. Un comité de pilotage a été mis en place sur la commune pour suivre l'avancée des travaux et permettre la résolution d'éventuels problèmes. Il existe également un site mis en place par le département sur lequel la population peut savoir si sa propriété est éligible à la fibre « numérique 66 ». Les riverains de la rue Vauban informent que bien que « fibrés » depuis le mois de mars, ils ont été confrontés à plusieurs reprises à des ruptures du service suite à l'écrasement de leur ligne par des opérateurs lors de la création de nouvelles lignes.

- **Programme videoprotection** : Monsieur Claude DELANNE Elu en charge de ce dossier présente le plan d'implantation des futures caméras (plan détaillés sur le PowerPoint). Ce programme prévoit un maillage complet du village décliné sur trois tranches. La première tranche réalisable dès 2022 concernera les entrées et sorties du village, ainsi que l'aire de jeu de la forêt et le site des jardins partagés.
- Monsieur le Maire informe que le coût des trois tranches est estimé à environ 230.000 € HT.

Les images réceptionnées en Mairie sur un serveur dédié pourraient être transférées au centre de visionnage de la Police Municipale Mutualisées. Il est précisé que ces caméras ne visionnent que l'espace public.

Une habitante profite de cette occasion pour informer la commune que le panneau « ville sous caméras » installé sur un poteau rue du Palol est positionné trop bas et présente un risque pour les Piétons.

Monsieur Le Maire s'engage à faire modifier son positionnement par les services techniques.

Monsieur Claude DELANNE rappelle qu'un document comportant les numéros d'appels de la gendarmerie et de la PPM ainsi que les motifs justifiant leurs saisines a été distribué dans les boîtes aux lettres.

- **Sécurité et mise en place de nouvelles signalisations routière** : Monsieur Claude DELANNE présente les différentes hypothèses d'aménagement qui pourraient être mises en place sur les rues Lafayette/Pardal/Rigaud/Palol/Troubadours et Vauban afin de réduire les problèmes récurrents liés à la vitesse excessive, aux incivilités, aux stationnements sur les trottoirs...

Un débat s'ouvre sur le positionnement des passages protégés, des ralentisseurs, si dans l'hypothèse où dans certaines rues le positionnement des places de stationnements seraient matérialisées en alternées, a-t-on prévu le passage des véhicules de secours ?

Monsieur Le Maire dit que toutes les hypothèses seront examinées à savoir : mise en place de ralentisseurs fixes, matérialisation de passages protégés aux normes PMR, sens de circulation, chicanes, signalisation verticale, création de place de stationnements.

Toutefois il précise que compte tenu des travaux de réfection des réseaux humides planifiés par la Communauté de Communes Sud Roussillon courant 2024 rue du Palol et rue des Troubadours, la réalisation de ralentisseurs fixes ne pourra pas être possible dans l'immédiat mais il s'engage à ce que des travaux provisoires type coussins berlinois soient réalisés rapidement.

Il rappelle également que tous ces travaux ont un coût budgétaire non négligeable : environ 13.000 € HT pour un ralentisseur fixe, environ 2.000 € HT par passage protégé (obligation de les réaliser conformes aux normes PMR)

Monsieur Claude Delanne fait état des nuisances constatées par la présence intempestive de jeunes dans le fossé jouxtant le lotissement « El Palol ». Pour résoudre ce problème il

pourrait être envisagé la mise en place d'un portail pour en condamner l'accès. L'installation de lisse bois le long de ce fossé doit également être réalisée pour palier tout risque de chute

- **Travaux réalisés:** le récapitulatif des travaux se trouve sur le PowerPoint ci-annexé. Monsieur Jean-Marie CAYUELA, adjoint délégué aux travaux, informe que dans le cadre du programme voirie annuel, certains travaux de sécurisation évoqués ci-dessus pourraient être réalisés premier semestre 2022.

### **Végétalisation de la commune - développement durable**

Monsieur Le Maire informe que la commune a fait le choix d'adhérer à la charte « zéro phyto ». Il n'y a donc plus de désherbage chimique. Des panneaux explicatifs vont être installés dans la commune. Afin de renforcer les services techniques de la commune dans le cadre du désherbage manuel, la commune fait appel à un prestataire extérieur, un centre d'aide par le travail « l'ESAT la Roselière »

Un programme de végétalisation de la commune a été engagé, certains sites comme le parvis du cimetière, la place du Souvenir Français, la place de la Mairie et de la République ont été aménagés en 2021. Ce programme va être reconduit chaque année, selon une planification arrêtée.

Des bornes interactives permettant la consultation de tous les documents et actes réglementaires ont été installés à l'intérieur et à l'extérieur de la mairie. Cette démarche va mettre fin à l'affichage papier et donc réduire considérablement la consommation de papier.

Monsieur Le Maire informe qu'un conventionnement avec le Département est en cours pour la mise à disposition d'un conseiller numérique afin d'apporter une aide à la population dans ses démarches administratives dématérialisées.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire donne la parole aux membres de l'assemblée.

De nombreux participants soulèvent le problème récurrent des nuisances générées par le passage quotidien des camions de l'entreprise de travaux publics située sur la commune d'Elne, en bordure du territoire, sur le Chemin de Charlemagne, la rue du Palol et la rue des Troubadours

- Détérioration notable de la chaussée
- Dangerosité – vitesse excessive
- Nuisances sonores, poussières...

Monsieur le Maire propose pour certaines de ces voies de réfléchir sur la mise en place d'une limitation du tonnage des véhicules, il est en effet difficile d'interdire l'accès à toutes les voies sans mettre à mal l'activité économique de cette entreprise, et s'engage à rencontrer ce chef d'entreprise pour trouver conjointement les possibles mesures à mettre en place pour diminuer ces nuisances.

Concernant le Chemin de Charlemagne, il rappelle que ce dernier est situé pour moitié sur la commune d'Elne, qui ne semble pas se sentir concernée par l'état de ce dernier.

Monsieur le Maire va saisir le Maire de la commune d'Elne sur le manque d'entretien de ce chemin et sur les aménagements à réaliser.

Une question portant sur l'hygiène et la salubrité fait référence au manque de poubelles sur le chemin de Charlemagne, notamment sur la partie aménagée de l'autre côté de la RD 40.

Il est également signalé que les bornes d'hygiène canine présentes sur la commune ne sont pas pratiques d'utilisation, le système de distribution contribue au gâchis des sacs et qui de ce fait sont souvent vides. Il semblerait que le matériel installé sur des communes voisines soit beaucoup mieux adapté.

Monsieur le Maire va demander à ses services de se renseigner sur ce type de matériel et le coût qu'engendrerait cette nouvelle installation.

Il informe qu'une réflexion sur les modalités d'approvisionnement de ces sacs d'hygiène canine, auprès de la population est en cours. Une dotation sur inscription et demande des propriétaires de chiens pourrait mettre fin à l'utilisation inappropriée de ces sacs et rationaliser leur consommation et de ce fait réduire le coût qui est d'environ de 2.000 € par an.

Une question porte sur la réparation de la chaussée et du trottoir endommagé par un feu de véhicule rue Rigaud. Monsieur le Maire informe qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance de la commune, les devis de réparation lui ont été transmis. La réparation interviendra dès que la commune sera en possession des conclusions et de l'accord de l'assurance, réception prévue normalement premier semestre 2022.

Les riverains de la rue Vauban font part des nuisances sonores engendrées à la fois par le compresseur du garage situé à l'arrière de leur parcelle ainsi que par les pompes à chaleur du magasin Intermarché.

Toujours concernant ce magasin les camions frigorifiques effectuant les livraisons aux alentours de 4 heures du matin ce tiennent trop près des habitations dans l'attente de l'ouverture du magasin (bruit incessant).

Monsieur le Maire s'engage à rencontrer le propriétaire du garage ainsi que le directeur d'Intermarché afin de solutionner ces problèmes à l'amiable. Le résultat de ces échanges sera communiqué aux riverains.

Les riverains de la rue Vauban et Troubadours font part des désagréments engendrés par les pins sis sur la propriété située au 2 rue du Palol : épines de pins bouchant les chêneaux, tombant dans les propriétés voisines, menace de chutes de branches les jours de grand vent ... Une pétition à cet effet est remise à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire s'engage à contacter les propriétaires de cette maison pour remédier à ces nuisances.

Le résultat de cet échange sera communiqué aux riverains.

Monsieur le Maire devant l'absence d'autres questions, remercie l'ensemble des participants pour cet échange constructif.

Il s'engage à ce que les problématiques citées puissent être traitées dans les meilleurs délais.

Il précise cependant que leur résolution s'échelonne dans le temps en fonction des contraintes techniques et budgétaires. Tous les points abordés qui ne dépendent et/ou ne sont pas soumis à d'autres contraintes extérieures seront traités rapidement.

Monsieur le Maire informe que le compte rendu de cette réunion sera diffusé à l'ensemble des présents, consultable sur le site internet de la commune [www.latour-bas-elne.com](http://www.latour-bas-elne.com) et sur les bornes interactives sises à l'intérieur et à l'extérieur de la Mairie.

Monsieur le Maire, les élus et les services de la commune restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.